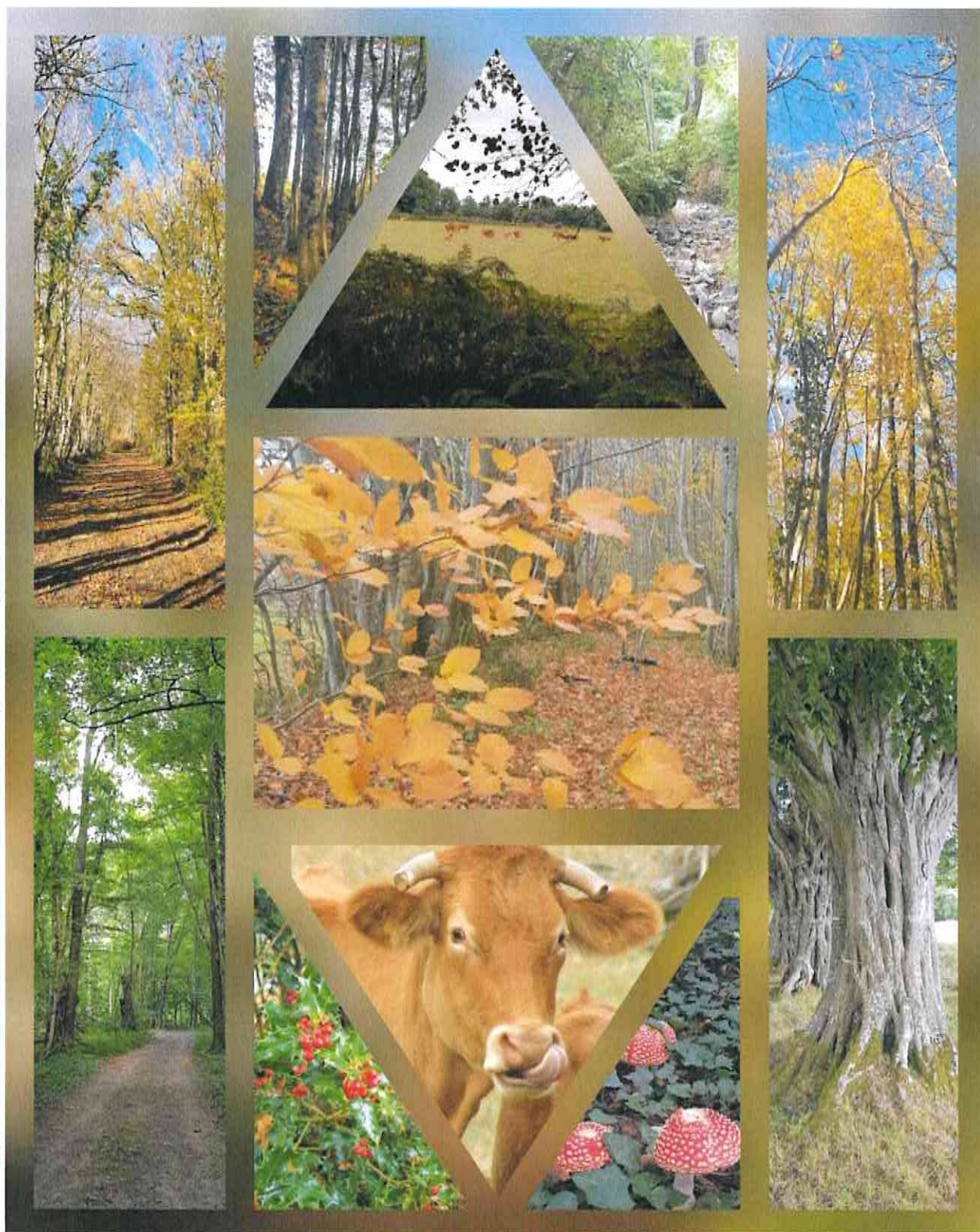


BULLETIN MUNICIPAL



Saint Georges les Landes

N°34

Edition 2021

www.saint-georges-les-landes.fr

Sommaire

Le Mot du Maire	page 1
Les réunions du conseil municipal	pages 2 à 12
Vœux du Maire 2020	page 13
Etat Civil 2020	page 14 et 15
Information	pages 16 à 20
La vie des associations.....	pages 21 à 27
Le coin de notre facteur poète	pages 28 et 29
Résultats des municipales à partir de 1965	page 30 et 31
La vie de notre commune il y a 50 ans.....	page 32
Espace détente	page 33
Dates à retenir pour 2021	page 34

Le Mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après une année 2020 où l'humanité toute entière aura connu une crise sans précédent dont les conséquences sanitaires et économiques seront durables, je souhaite que 2021 permette le retour à un quotidien plus serein.

Je tiens à féliciter et à remercier toutes les personnes pour la confection des masques en tissu.

L'année sera marquée par l'élection des Conseillers Départementaux et Régionaux (normalement fin juin).

Lors de l'année écoulée travaux terminés :

- Ecoulement des eaux pluviales des villages du Puy de Mont, Chantouant.*
- Voirie, reprofilage route du Moulin de Puy Laurent (route communautaire) et enduit route communale des Tribardières de la D2 à la maison Faderne.*

Pour 2021

- Caniveaux dans le village de Bantard 43 200 € TTC, subventions accordées 55 %*

Les futurs projets d'investissements proposés avec demande de subventions
- Effacement réseaux Le Bourg et Le Latier 37 800 € HT, cette somme correspond à la pose des lampadaires, l'enfouissement de la ligne électrique et du téléphone est pris en charge à 100 %

- Voirie route du Moulin de Puy Laurent, part de la commune 1 153,54 € HT*
- Installation de 10 horloges pour coupure de l'éclairage public dans les hameaux 2 650 € HT*
- Chauffage + hotte salle de Bantard 2 340 € HT*
- Système de protection foudre sur le clocher de l'église 10 968 € HT*

A l'occasion de la nouvelle année je souhaite à chacune et chacun, au-delà de la nécessaire santé, que 2021 soit l'année qui permette à tous de retrouver, sans restrictions, nos réunions familiales, amicales, associatives, nos activités culturelles, sportives et tous nos loisirs.

Tous mes vœux de bonheur à tous.

A mes vœux j'associe également ceux du Conseil Municipal.

Joël LACHAISE



Réunions du conseil municipal

Séance du jeudi 5 mars 2020 à 20h00

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, Mme DUJARDIN Augustine, MM. COURET François, DEMANGHON Jean-Claude, Mmes SINQUIN Christine, LEMAITRE Géraldine, M. PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.

Absent excusé : M. GUYON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

- ✓ Dossier 1 : demande de participation aux frais de voyage pédagogique en Normandie et à l'Ile de Ré pour les enfants du Collège Fabre d'Eglantine
Le séjour en Normandie, pour les élèves de 3^{ème}, est prévu du 14 au 16 avril 2020, deux enfants de la commune sont concernés. La participation demandée aux familles est de 208,50 € par enfant.
Le séjour à l'Ile de Ré, pour les élèves de 6^{ème}, est prévu du 26 au 29 mai 2020, un enfant de la commune est concerné. La participation demandée à la famille est de 201 € par enfant.
Le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation financière de 100 € par enfant.
La somme de 300 € sera prévue au Budget Primitif et versée directement aux familles.
Délibération 2020-01 ;
- ✓ Questions diverses :
 - ↳ L'Ecopoint est installé sur le parking de la salle des Fêtes de Bantard depuis le 29 janvier 2020 ;
 - ↳ Composition du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ;
 - ↳ Voir clef salle des Fêtes de Bantard pour le Comité des Fêtes.

Clôture à 21H45.

Séance du mardi 26 mai 2020 à 20h00

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme RIAUD Evelyne.

- ✓ Dossier 1: Installation du Conseil Municipal élu le dimanche 15 mars 2020 ;
- ✓ Dossier 2 : **Election du Maire** : M. LACHAISE Joël, 11 voix, **M. LACHAISE est proclamé Maire** ;

- ✓ Dossier 3 : Détermination du nombre d'adjoints : deux ; **délibération 2020-02** ;
- ✓ Dossier 4 : **Election des Adjoints** : 1^{er} adjoint Mme LEBOURG Jeannine 3 voix, M. PERICHET Daniel 8 voix, **M. PERICHET Daniel est proclamé 1^{er} adjoint** ; 2^{ème} Adjoint M. COURET François 6 voix, Mme LEBOURG Jeannine 4 voix, 1 nul, **M. COURET François est proclamé 2^{ème} adjoint** ;
- ✓ Dossier 5 : Lecture de la charte de l'élu local (un exemplaire remis à chaque conseiller)
- ✓ Dossier 6 : Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints : Maire 25.5% de l'indice brut 1027 soit 991,80 € brut mensuel, Adjoints 9,9% de l'indice brut 1027 soit 385,05 € brut mensuel ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-03** ;
- ✓ Dossier 7 : Délégations consenties au Maire ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-04** ;
- ✓ Dossier 8: Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les différentes commissions

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)	LACHAISE Joël	PERICHET Daniel
Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (AEP) Cromac	COURET Jean-Luc LEBOURG Jeannine	GUYON Jean-Claude RIAUD Evelyne
SIDEPA (Assainissement)	COURET François PERICHET Daniel	
Secteur Territorial Energies du SEHV	DEMANGHON J-Claude	COURET François
Association Cantonale de Maintien à Domicile (ACMD)	ROTILY Sandrine	RIAUD Evelyne
Correspondant « défense » « pandémie » « sécurité routière » « citoyenneté »	PECH Michel	
Commission d'appel d'offres LACHAISE Joël	GUYON Jean-Claude COURET François PERICHET Daniel	LIAGRE Philippe COURET Jean-Luc ROTILY Sandrine
Commission des impôts 2 x 10 personnes propriétaires sur la commune	LIAGRE Philippe COURET Jean-Luc COURET François LEBOURG Jeannine DEMANGHON J-Claude PECH Michel PERICHET Daniel IMBERT Sylvie PUYBERTHIER Philippe VAUZELADE Fernand	LEGER Jean-Jacques FILLOUX Michel BEAUFILS Bernard PITHON Didier BRIARD Adrienne DELATTRE Sylvie LOUIS Claude SIMONNEAU Gilbert HERAULT Robert GRELAUD Sandra
2 x 2 personnes propriétaires hors commune	ROSSIN Guy RIAUD Marcel	ROULLET Joël PHILIPPON Daniel

Votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-05** ;

✓ Dossier 9 : Désignation des délégués aux différentes commissions communales

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gros travaux et achats Travaux Voirie	PERICHET Daniel COURET François GUYON Jean Claude	
Commission du budget	PERICHET Daniel COURET François ROTILY Sandrine RIAUD Evelyne LIAGRE Philippe	
Responsable Salle des Fêtes Bantard	PERICHET Daniel	RIAUD Evelyne GUYON Jean-Claude
Responsable Salle Le Bourg	COURET François	COURET Jean-Luc
Arbre de Noël et Vins d'honneur	COURET François ROTILY Sandrine LIAGRE Philippe RIAUD Evelyne GUYON Jean Claude	
Responsable terrain de football Sports et Loisirs communaux (tous titulaires)	COURET François GUYON Jean-Claude PERICHET Daniel COURET Jean-Luc	

Votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-06** ;

- ✓ Dossier 10 : Adhésion à l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-07** ;
- ✓ Dossier 11 : Adhésion à l'Association des St Georges de France ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-08** ;
- ✓ Dossier 12 : Adhésion à l'Agence TECHnique Départementale (ATEC87) ; votants 11, pour 11, contre ; **délibération 2020-09** ;
- ✓ Dossier 13 : Adhésion à la Mission Locale Rurale ; votants 11, pour 10, contre 1 ; **délibération 2020-10** ;
- ✓ Dossier 14 : Adhésion à la SPA ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-11** ;
- ✓ Dossier 15 : Autorisation générale de poursuites accordée au Receveur Municipal ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-12** ;
- ✓ Dossier 16 : Attribution de l'indemnité de conseil et de budget au Receveur Municipal ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-13** ;
- ✓ Dossier 17 : Recrutement d'agent non titulaire pour un besoin occasionnel ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-14** ;
- ✓ Dossier 18 : Indemnisation des frais de déplacement pour les formations professionnelles ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-15** ;
- ✓ Dossier 19 : Participation à la complémentaire santé et prévoyance, 30 € pour la mutuelle et 7 € pour le maintien de salaire ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-16** ;
- ✓ Dossier 20 : Attribution des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires (IHVS) ; votants 11, pour 4, contre 6, abstention 1 ; **délibération 2020-17** ;
- ✓ Dossier 21 : Remboursement des frais de transports scolaire pour les enfants du primaire ; votants 11, pour 11, contre 0 ; **délibération 2020-18** ;
- ✓ Questions diverses :
 - ✎ Droit de regard sur le bulletin municipal ;
 - ✎ Compte rendu joint systématiquement avec chaque feuille de signature ;
 - ✎ Envoyer à chaque conseiller le compte rendu de la réunion sur leur boîte mail ;
 - ✎ Compte rendu journalier des employés avec compte rendu présent à la Mairie ;
 - ✎ Courrier pour effectuer le défrichage d'un terrain à l'abandon chez un particulier ;

- ✍ Courrier pour élagage de thuyas chez un particulier ;
- ✍ Rafraîchissement des panneaux d'affichage ;
- ✍ Attente de devis chauffage de la salle des Fêtes de Bantard.

Clôture à 23h00.

Séance du vendredi 26 juin 2020 à 20H00

L'an deux mil vingt, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Absent excusé : M. LIAGRE Philippe

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

- ✓ Dossier 1 : **Approbation du compte de gestion 2019** dressé par le Trésorier ; votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2020-19 ;

- ✓ Dossier 2 : **Approbation du compte administratif 2019** : votants 9, pour 9 contre 0, présidence par le doyen d'âge. **Délibération 2020-20 ;**

- ✓ Dossier 3 : Affectation du résultat : le résultat de fonctionnement à affecter est de 92 590,50 €, 14 731,73 €, reste sur excédent de fonctionnement 77 858,77 €, votants 10, pour 10 contre 0.

Délibération 2020-21 ;

- ✓ Dossier 4 : **Attribution des subventions 2020 ;**

Genêts d'Or -----	650,00 €
Anciens Combattants -----	100,00 €
ACCA -----	320,00 €
Football Club St Georges -----	500,00 €
Secours Populaire -----	60,00 €
Société de Pêche St Sulpice -----	50,00 €
Mutilés St Sulpice -----	15,00 €
Paralysés de France -----	22,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche -----	50,00 €
Conciliateur de Justice -----	30,00 €
Association coopérative USEP -----	200,00 €
Avenir Nord Foot 87 -----	150,00 €
Amicale du Cochonnet de la Benaize -----	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin -----	50,00 €

Votants 10, pour 10 contre 0

Délibération 2020-22 ;

Attribution de la subvention au Comité des Fêtes conditionnée à la présentation du compte rendu financier de l'association, il percevra la somme de 500,00 € quand il aura fourni le document, votants 10, pour 7, contre 1 et 2 abstentions.

Délibération 2020-23 ;

- ✓ Dossier 5 : **Vote des taux d'imposition 2020**

	Bases Imposition 2020	Taux	Produit fiscal attendu
Foncière (bâti)	160 700,00	16,62	26 708
Foncière (non bâti)	30 400,00	61,99	18 845
			45 53

Le Conseil décide de conserver les mêmes taux que l'année dernière. Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2020-24 ;

- ✓ Dossier 6 : **Travaux 2020** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2020 comme suit :
- Voirie Les Tribardières,
 - Caniveaux Bantard
- Votants 10, pour 10, contre 0.
Délibération 2020-25 ;
- ✓ Dossier 7 : **Prêt à taux bonifié** : Possibilité de souscrire un prêt à taux bonifié par le Conseil Départemental, montant de 6 000 € au taux de 0,05 % Le Conseil Municipal au vu de la situation financière de la commune et des besoins, décide de ne pas avoir recours à cet emprunt cette année. Votants 10, pour 0, contre 10.
Délibération 2020-26 ;
- ✓ Dossier 8 : **Approbation du Budget Primitif 2020**. Votants 10, pour 10, contre 0.
Délibération 2020-27 ;
- ✓ Dossier 9 : **Révision des tarifs de location des salles polyvalentes**
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les tarifs de location de salles comme suit :
- Salle polyvalente de Bantard :**
- | | |
|---|----------|
| ↳ Réservation (le chèque sera retenu pour toute annulation) | 50,00 € |
| ↳ Caution..... | 300,00 € |
| ↳ Hors commune et associations | 140,00 € |
| ↳ Habitants commune | 105,00 € |
| ↳ Concours de Belote, Loto, Thé dansant | 100,00 € |
| ↳ Vin d'honneur | 70,00 € |
| ↳ Chauffage | 20,00 € |
| ↳ Sono | 20,00 € |
| ↳ Nettoyage | 50,00 € |
- Mise à disposition gratuite de la salle de Bantard pour toutes les associations communales moyennant une participation annuelle aux frais d'un montant de 25 €.
- Salle polyvalente du bourg :**
- | | |
|--|----------|
| ✓ Réservation (le chèque sera retenu pour toute annulation) .. | 25,00 € |
| ✓ Caution | 100,00 € |
| ✓ Hors commune | 70,00 € |
| ✓ Habitants commune | 50,00 € |
| ✓ Vin d'honneur | 25,00 € |
- Votants 10, pour 10, contre 0.
Délibération 2020-28 ;
- ✓ Dossier 10 : Révision des tarifs de concessions dans le cimetière, alvéoles cinéraires et jardin du souvenir
Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs comme suit :
- ↳ concessions perpétuelles 20 € m²
 - ↳ alvéoles cinéraires du columbarium 500 €, pour une durée de 30 ans
 - ↳ jardin du souvenir 50 €.
- Votants 10, pour 10, contre 0.
Délibération 2020-29 ;
- ✓ Dossier 11 : **Désignation de deux délégués au Pays du Haut Limousin en Nouvelle Aquitaine**
Sont désignés :
- M PERICHET Daniel, délégué titulaire
 - M. LACHAISE Joël, délégué suppléant.
- Votants 10, pour 10, contre 0.
Délibération 2020-30 ;
- ✓ Dossier 12 : **Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche**
Les statuts actuels de la Communauté de Communes, composés de compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires, ont été approuvés par délibération n°2018-179 du 19 décembre 2018 et arrêté préfectoral en date du 22 mai 2019.

Il convient de procéder à une actualisation de ces derniers, en raison de deux modifications rendues nécessaires par :

- la restitution de la compétence « scolaire » à la Commune du Dorat au 1^{er} août 2020, afin qu'elle puisse assurer la continuité de l'exercice de cette dernière, conformément à la délibération n°2019-176 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019, ainsi qu'à la délibération n°72-19 du Conseil Municipal du Dorat du 19 décembre 2019.
- la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que les Communautés de Communes continuent d'exercer à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient précédemment à titre optionnel.

Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2020-31 ;

✓ **Dossier 13 : Détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Taux (%)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100

Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2020-32 ;

✓ **Questions diverses :**

- ↳ Ordinateur du secrétariat a grillé suite à l'orage du 1^{er} juin 2020, pas d'ordinateur pendant une semaine, achat d'un nouvel ordinateur en urgence ;
- ↳ Dépôt sauvage à l'éco-point du Bourg : devant l'incivilité de certaines personnes des mesures dissuasives vont être prises ;
- ↳ Eclairage public proposition d'installation d'horloges pour coupure de nuit, système existant dans le Bourg serait étendu dans toute la commune : devis pour l'installation de 10 horloges coût 3 180 € TTC, demander une subvention en fin d'année ;
- ↳ Le Syndicat AEP va remplacer les canalisations d'eau en fonte du Bourg, possibilité d'enterrer les réseaux (électricité, téléphone) en même temps : se renseigner ;
- ↳ Madame LEBOURG réitère sa demande de prévoir des travaux dans la cuisine de la salle polyvalente de Bantard ;
- ↳ Madame ROTILY réitère sa suggestion d'installer une boîte à idée au secrétariat ;
- ↳ Inventaire du matériel (tracteur, épareuse...) présenté par l'employé des services techniques.

Clôture à 22h30.

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 14h00

L'an deux mil vingt, le dix juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mmes ROTILY Sandrine, LEBOURG Jeannine et M. LIAGRE Philippe

Absents excusés : M. DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne MM. COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

✓ **Dossier 1: Election d'un délégué et de trois suppléants pour l'élection des sénateurs en septembre 2020**

ELECTION DU DELEGUE

A obtenu au premier tour de scrutin

M. PERICHET Daniel ----- 6 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU DELEGUE

M. PERICHET Daniel né le 10 décembre 1954 à Mouhet (Indre) domicilié 26 Bantard 87160 ST GEORGES LES LANDES

A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Ont obtenu au premier tour de scrutin

1^{er} suppléant : M. LACHAISE Joël----- 6 voix

2^{ème} suppléant : Mme ROTILY Sandrine----- 6 voix

3^{ème} suppléant : M. LIAGRE Philippe----- 6 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES SUPPLEANTS

M. LACHAISE Joël né le 10 février 1954 à Cromac (87) domicilié 2 Le Gât 87160 ST GEORGES LES LANDES,

Mme ROTILY Sandrine née le 07 août 1972 à La Rochelle (17) domiciliée 33 Bantard 87160 ST GEORGES LES LANDES,

M. LIAGRE Philippe né le 15/05/1956 à Tourcoing (59) domicilié 2 rue de l'église 87160 ST GEORGES LES LANDES

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

✓ Questions diverses :

↳ **Désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission de contrôle de la liste électorale** : Titulaire ROTILY Sandrine, Suppléant LIAGRE Philippe ;

↳ **Devis chauffage salle Bantard** remplacement des aérothermes 2 808 € TTC.

Clôture à 14 h 30.

Séance du jeudi 20 août 2020 à 19h00

L'an deux mil vingt, le vingt août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 août 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absents excusés : MM. COURET François (pouvoir à M. LACHAISE Joël) DEMANGHON Jean-Claude, Mmes LEBOURG Jeannine, RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe et COURET Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✓ Dossier 1: Permis de construire refusé par la DDT

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes :

Vu la proposition de décision sur une demande de permis de construire transmise par la DDT en date du 29 juillet, « refusant un permis de construire au nom de l'état » ;

Vu le refus de signer cette proposition par Monsieur le Maire ;

Vu l'article L111-4 du code de l'urbanisme et plus particulièrement le 4° ;

Considérant que ce projet a été pris en compte dans le futur PLUI de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, vu l'intérêt que cette construction apporte à la commune et qu'elle ne porte aucunement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, se prononce favorablement à la réalisation de ce projet et souhaite que le permis de construire 08714520 B5115 soit accordé à l'intéressé.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté accordant le permis de construire n°08714520B5115 à l'intéressé, pour la construction d'un bâtiment de stockage avec panneaux photovoltaïques.

Clôture à 19 h 10.

Séance du 1er octobre 2020 à 20h00

L'an deux mil vingt, le 1^{er} octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2nd adjoint, DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absente excusée : Mme ROTILY Sandrine (pouvoir à M. LACHAISE Joël)

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✓ Dossier 1: **Programmation des travaux 2021 et demandes de subventions**

Le Conseil Municipal décide de programmer les travaux, ci-dessous, pour l'année 2021 et de fixer l'ordre de priorité ainsi :

- 1) Voirie « Le Moulin de Puylaurent » pour un montant de 1 153,54 € HT ;
- 2) Installation de nouveaux lampadaires suite à l'enfouissement des réseaux dans le Bourg 37 800 € HT ;
- 3) Système de protection contre la foudre pour le clocher de l'église 10 968,60 € HT ;
- 4) Electricité de l'église 1 750,38 € HT ;
- 5) Installation de 10 horloges pour coupure de l'éclairage public une partie de la nuit dans tous les hameaux 2 650 € HT ;
- 6) Remplacement du chauffage de la salle polyvalente de Bantard et installation d'une hotte 3 074,44 € HT.

Monsieur le Maire est chargé de solliciter les subventions.

Délibération 2020-35

✓ Dossier 2 : **Autorisation d'effectuer des heures supplémentaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité (8 pour, 3 contre), d'instituer l'indemnité horaire pour les employés communaux titulaires.

Délibération 2020-36 annule et remplace la délibération 2020-17 ayant le même objet

✓ Dossier 3 : **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 pour les communes Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac sur Benaize et St Georges les Landes.

Délibération 2020-37

✓ Dossier 4 : **Demande d'échange d'un chemin communal à Bantard**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, se prononce favorablement à l'échange de ce chemin communal C 1445 et de la parcelle C1439 contre un chemin à créer sur la parcelle C 1416, sous réserve d'une enquête publique auprès des habitants de la commune. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur.

Délibération 2020-38

✓ Dossier 5 : **Création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1°) La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2020 et la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à la même date

2°) De modifier ainsi le tableau des emplois de la commune de St Georges les Landes :

Emploi	Catégorie	Effectif	Pourvu	TNC
Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1 à compter du 1 ^{er} novembre 2020	
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1	1

3°) D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération 2020-39

✓ **Dossier 6 : Mandatement avant le vote du budget**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement sur la base du budget précédent, d'une part ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, d'autre part ;

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Délibération 2020-40

✓ **Dossier 7 : Avis sur Permis de construire B5115**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, vu l'intérêt que cette construction apporte à la commune et qu'elle ne porte aucunement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, se prononce favorablement à la réalisation de ce projet et souhaite que le permis de construire 08714520 B5115 soit accordé à l'intéressé.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté accordant le permis de construire n°08714520B5115 pour la construction d'un bâtiment de stockage avec panneaux photovoltaïques.

Délibération 2020-41 annule et remplace la délibération 2020-34 ayant le même objet.

✓ **Questions diverses :**

↳ Devis Norematt pour la réparation de l'épareuse 3 950,09 € TTC, accepté.

↳ La foudre est tombée sur le clocher de l'église mardi 22 septembre 2020 vers 14h30 : clocher endommagé, compteurs ENEDIS HS, tableau de commandes cloches HS et dégâts électriques

Devis bâchage : 6 942,00 € TTC

Devis campanaire : 8 924,40 € TTC

L'assurance a été contactée, un expert va passer.

↳ Ordinateur et livebox grillés suite à l'orage : nouvelle livebox mercredi 23 septembre, ordinateur de dépannage mercredi 23 septembre. Ordinateur réparé mercredi 30 septembre sous la garantie.

↳ Les travaux d'évacuation des eaux pluviales sont terminés (Lareux, Le Puy de Mont et Chantouant)

↳ Colis Noël 2020 pour les personnes de 70 ans et + : 65 personnes (dont 3 en maison de retraite). Date de distribution le 12/12/2020.

↳ Arbre Noël 2020 : bon cadeau de 30 € à choisir dans le magasin de jouets à la Souterraine, 13 enfants jusqu'à 12 ans. Date retenue le 19/12/2020.

↳ Voeux du Maire 2021 prévus le 08/01/2021.

L'arbre de Noël et les vœux du Maire ne se feront que si le département est sorti de la « zone de circulation active du virus ».

↳ Les employés communaux (ce qui englobe le service administratif et les services techniques) doivent tenir un cahier journalier de leurs travaux, avec le temps passé pour la réalisation de ceux-ci.

Clôture à 21h40

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 20h00

L'an deux mil vingt, le 23 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2020.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2nd adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absentes : Mmes RIAUD Evelyne et LEBOURG Jeannine.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✓ **Dossier 1: Echange d'un chemin communal à Bantard, complément d'information.**

Le chemin communal cadastré C1445, d'une surface de 13 a 30 ca, et la parcelle C1439, d'une surface de 43 ca, constituent des charges d'entretien pour la commune ;

Le chemin à créer, sur la parcelle C1416, appartenant à Monsieur FLORA Gilles, sera d'une surface inférieure à l'actuel chemin communal, son entretien sera nettement moins coûteux ; Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, sur la base de sa décision du 1^{er} octobre 2020, souhaite que l'enquête publique soit lancée dès que possible.

Il confirme que les frais de géomètre, d'acte et de notaire seront à la charge du demandeur et décide que les frais d'enquêtes publiques seront également à la charge du demandeur, à l'exception des frais du commissaire-enquêteur qui constituent des dépenses obligatoires de la commune.

Délibération 2020-42

✓ Dossier 2 : **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

L'appréciation des charges transférées se réalise par l'intermédiaire d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont les membres sont les Maires des communes.

La CLECT a pour mission :

- D'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- D'autre part de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes, membres.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche tel que présenté, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

Délibération 2020-43

✓ Dossier 3 : **Intégration des travaux en régie**

Monsieur le Maire indique que les travaux de canalisation des eaux pluviales des hameaux de Lareux, Le Puy de Mont et Chantouant ont été réalisés en régie.

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal, il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- que les travaux réalisés en régie pour la canalisation des eaux pluviales des hameaux de Lareux, Le Puy de Mont et Chantouant s'élèvent 22 657,68 € ;
- que les dépenses engagées à cet effet sont imputées en recettes, au chapitre 042 compte 722 en section de fonctionnement pour un montant de 22 657,68 € et en dépenses au chapitre 040 au compte 2151 en section d'investissement pour le même montant.

Délibération 2020-44

✓ Dossier 4 : **Bail civil entre la Commune et le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine pour la gestion du Coury**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2005, la commune a conclu un bail civil avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, bail signé le 16 mai 2006, pour une durée de 10 ans, ayant pour objet la conservation et l'amélioration du site du Coury.

Le bail est terminé depuis 2016.

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) souhaite continuer son action et propose de signer un nouveau bail.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

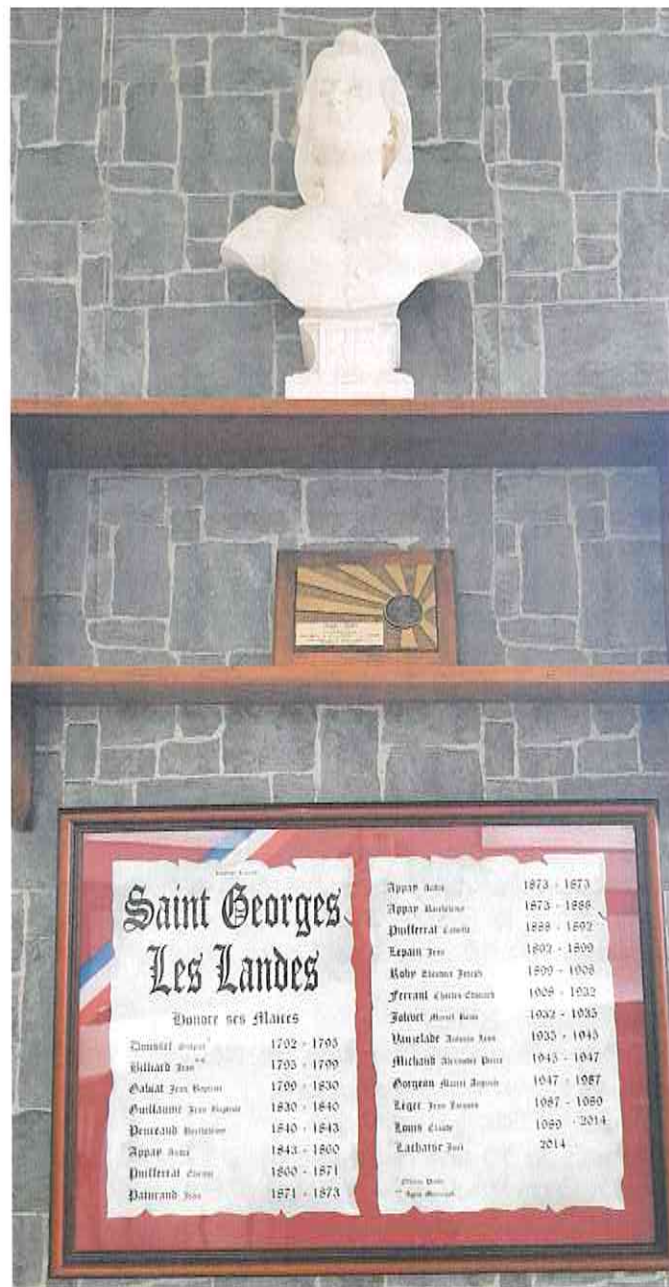
- de signer un bail de 10 ans renouvelable par tacite reconduction avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) pour la gestion du Coury ;
- de fixer le montant du loyer à 1 € par an, soit un total de 10 € qui sera réglé à la signature du bail, puis tous les 10 ans si le bail n'est pas dénoncé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN).

Délibération 2020-45

✓ Questions diverses :

- Distribution des colis de Noël, comme il n'y aura pas d'arbre de Noël des enfants, la date de distribution est repoussée au samedi 19 décembre 2020.
- Interdiction de louer les salles (Le Bourg et Bantard) au minimum jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Avis de consultation du public « Projet de Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) du 25 novembre 2020 au 31 janvier 2021 sur le site de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à l'adresse suivante <https://hautlimousinenmarche.fr> ou au siège de la Communauté de Communes à Bellac avec prise de rendez-vous
- Renforcement des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours à partir du 17 novembre 2020.

Clôture à 20h45





Voeux du Maire 2020



Etat Civil 2020

Naissance



Lucas, Dom, William ROUSSELET, fils de Emilie FACON et de Hubert ROUSSELET, 3 Champagnac, né le 2 mai à Limoges (Haute-Vienne)

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents.

Mariage



Charlotte, Jane ROBSON et Myles John CRAMPTON le 08 août, domiciliés 12 Les Galleries

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.



Décès

Barthélémy MARGOT, veuf de Dilia OVAN

domicilié 11 Lareux, décédé le 20 janvier à Limoges, âgé de 89 ans ;

Colette, Nicole, Renée AUCHARLES, divorcée de Gérard, Michel CAMUS

domiciliée 18 Jagon, décédée le 23 février à son domicile, âgée de 67 ans ;

Didier, Dominique BERTON, époux de Mireille, Yvette GOURDONNAUD

domicilié 3 rue du Poète, décédé le 13 mars à son domicile, âgé de 62 ans ;

Eugénie, Renée POUGET, veuve de Jean-Jacques GUILBERT

domiciliée 28 Bantard, décédée le 19 mars à Limoges, âgée de 86 ans ;

Jacques, Francis LIGNEAU, époux de Nadine, Nelly, Marie BENVENUTO

domicilié 21 rue du Poète, décédé le 11 juin à Limoges, âgé de 68 ans ;

Danielle, Berthe MORANTIN, veuve de Michel, Yvon LE FLOHIC

domiciliée 1 rue du Stade, décédée le 08 juillet à Limoges, âgée de 71 ans ;

Fernand, Charles BERTHOLON

domicilié 12 Le Puy de Mont, décédé le 07 novembre à Magnac-Laval, âgé de 86 ans.

Ont été inhumés dans le cimetière de St Georges les Landes :

Christian, Jacques, Michel GUICHARD, décédé le 31 décembre 2019 à Agde (Hérault), âgé de 62 ans ;

Giselle Joséphine JOYEUX, veuve de Pierre GUICHARD, décédée le 7 février à Charnay (Rhône), âgée de 94 ans ;

Jacques, Jean, François LEBIGRE, époux de Jeanine CHEVALIER, décédé le 6 avril à Jossigny (Seine et Marne), âgé de 85 ans ;

Pierre, Germain, François GARIOUD, divorcé de Sandrine, Sylvie MARGUINAUD, décédé le 24 juillet à La Châtre langlin (Indre), âgé de 51 ans ;

Janine VALADE, veuve de Olivier, France RENAUD, décédée le 16 août à Guéret (Creuse), âgée de 94 ans.

Toute notre sympathie aux familles éprouvées.

INFORMATION



Mairie

26 rue du Poète

☎ 05 55 76 75 56

Fax : 05 55 76 60 48

e-mail : mairies.sgll@wanadoo.fr

site internet : www.saint-georges-les-landes.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Jeudi 8h30 à 12h30.

Monsieur le Maire, Joël LACHAISE ☎ 05 55 76 90 46

Inscription sur la liste électorale

Il est possible de s'inscrire toute l'année à la mairie de son domicile.

Pièces à fournir : un justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) et un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)

Carte grise (certificat d'immatriculation) et permis de conduire

Depuis le début de l'année 2017 l'état modernise les démarches liées aux titres réglementaires, des télé-procédures sont dorénavant disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr

Les démarches réalisables sur internet sont :

- changement de titulaire,
- changement d'adresse,
- déclaration de cession,
- réédition d'une carte grise après vol, perte ou détérioration
- inscription au permis de conduire,
- demande de permis de conduire (tous motifs).

Par ailleurs, il est possible de solliciter l'aide d'un médiateur dans les différents points numériques situés en préfecture et sous-préfecture.

Bibliothèque réseau lecture Brame-Benaize

La bibliothèque est ouverte tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat, le prêt est gratuit sur simple inscription du lecteur.

Pacs (Pacte civil de solidarité)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Documents disponibles sur le site service-public.fr

Le notaire enregistrera toujours les PACS.

Aides financières pour travaux

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche a mandaté SOLiHA Limousin pour se rendre gratuitement à votre domicile et définir avec vous les travaux à envisager et les aides financières qui peuvent vous être accordées.

Les travaux pris en compte sont l'amélioration des performances énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries...) et l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Les aides peuvent aller jusqu'à 60 % du montant des travaux. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel. SOLiHA 05 55 10 18 78 ou contact.hautevienne@soliha.fr

Eau

En cas de fuite d'eau, de problèmes au niveau de votre compteur ou de changement de propriétaire vous devez le signaler au :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

1 place du 8 mai 1945

87160 CROMAC

☎ 05 55 76 44 10 Lundi et jeudi 8h30-12h et Mardi 14h-17h

Poteaux téléphone

Si vous constatez un problème sur le réseau de téléphone fixe (un poteau penché ou un fil décroché ou tout autre problème), relevez le numéro sur le poteau et la couleur de l'étiquette, et informez la Mairie.

Eclairage public

Lorsqu'un lampadaire ne fonctionne pas merci de le signaler à la Mairie qui transmettra à la société chargée de l'entretien de l'éclairage public.

Ramassage des Ordures Ménagères

Le Jeudi.

Merci de signaler à la Mairie tout changement de composition de votre foyer, départ d'un des occupants vers une autre commune ou arrivée, ceci facilitera la mise à jour de la liste des redevables.

Eco-Point : Situé derrière la Mairie, route de « la Croix Robert » et sur le parking de la salle polyvalente de Bantard .

Des containers sont disposés pour recueillir les papiers, les journaux, les bouteilles plastiques, les emballages, les verres.

A déposer à l'intérieur des containers.

Collecte des encombrants 2021

Mardi 24 février, Mardi 04 mai, Mardi 19 octobre et Mercredi 22 décembre.

Contrôle de l'assainissement non collectif

A partir du 1er janvier 2019, notre commune est intégrée au SIDEPA pour la compétence SPANC.

Le SIDEPA a choisi de signer une prestation de services avec VEOLIA EAU jusqu'à la fin de l'année 2019.

Les tarifs seront :

- contrôle du neuf 2 visites : contrôle de conception 84 €, contrôle de réalisation 66 € (imprimé disponible en Mairie)
- contrôle dans le cadre d'une vente : 68 €
- contrôle périodique : 70 €

Trésor Public (fermeture de la Trésorerie de Magnac-Laval au 31/12/2020)

Trésorerie de Bellac

1 rue Thiers

87300 BELLAC

☎ 05 55 60 93 20

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Gendarmerie Nationale Communauté de Brigades de Magnac-Laval

Accueil du Public : 8h00-12h00 et 14h00-18h00

Sauf dimanches et jours fériés 9h00-12h00 et 15h00-18h00

- A Magnac-Laval, tous les Jours

- A Chateauponsac, tous les mercredis

- A St Sulpice les Feuilles, tous les lundis

Appel d'urgence : 7 jours sur 7, 24h sur 24

Maladie sur les résineux

Le scolyte (insecte xylophage) est attiré par certaines hormones de stress émises par des arbres malades ou déshydratés, il pond sous l'écorce et les larves se nourrissent de la sève, ce qui peut mener à la mort de l'arbre.

La seule parade est la pose de bandes de glu sur le tronc.



Aux Urnes....

Elections Départementales et Régionales

En juin 2021





RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, il est conseillé de :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

Direction Départementale de XXXX

Tel : 0XXXXX - Fax : 0XXXXX



Numéros utiles

Monsieur LACHAISE Joël, Maire -----05 55 76 90 46

Monsieur PERICHET Daniel, 1^{er} Adjoint -----05 55 76 78 93
responsable de la salle de BANTARD,

Monsieur COURET François, 2^{ème} Adjoint -----05 55 76 24 60
responsable de la salle du Bourg

Madame LEBOURG Jeannine -----07 78 39 59 48
déléguée au syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur COURET Jean-Luc -----06 30 77 76 28
délégué au syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Madame ROTILY Sandrine -----07 62 09 58 22



Association Des Anciens Combattants et Victimes de Guerre



L'association des Anciens Combattants de Saint Georges les Landes vous présente ses meilleurs vœux, en souhaitant que 2021 soit plus agréable que celle que nous venons de quitter.

La situation actuelle est toujours aussi difficile, à cause de la pandémie « COVID », en espérant que ce virus va prendre fin le plus rapidement possible.

Nous n'avons pas pu nous rencontrer les 8 mai et 11 novembre, les gerbes ont été déposées comme d'habitude.

Une pensée pour notre compagnon Fernand BERTHOLON qui nous a quitté en novembre.

Que 2021 vous apporte à toutes et tous, la joie, la sérénité et surtout la santé

Bonne Année

La Présidente, Christiane ROCH.



A. C. C. A.



L'ACCA de St Georges les Landes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Date à retenir pour 2021

Samedi 7 août : Méchoui

Bilan de la saison de chasse 2020/2021 :

55 cartes délivrées,

8 lâchers de faisans, 1 lâcher de perdreaux

40 bracelets chevreuil.

Bonne chasse et Bonne Année à tous.

Le Président, Fernand VAUZELADE



Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021, qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout santé.

Date à retenir :

19 juin : Soirée Moules-Frites et Feu de St Jean ;

En espérant vous y accueillir nombreux, dans la joie et la bonne humeur, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Le Président, Michel RIVAUD.



Les Genêts d'Or



Les membres de l'Association « Les Genêts d'Or de Saint Georges les Landes » vous présentent leurs meilleurs vœux.

Après une année chaotique nous souhaitons que 2021 vous garde en bonne santé.

Que cette nouvelle année nous ouvre d'autres horizons et permette à chacun de retrouver de vrais moments de convivialité.

Bonne année, bonne santé à tous

Le Président, Gilbert SIMONNEAU.



Le Football Club de St Georges

En marge de cette nouvelle année, tous les membres actifs du Football Club de Saint Georges les Landes présentent ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'ensemble des habitants et à leur famille.

Cette période unique, si particulière, n'a pas épargné le football amateur.

Pour revenir sur la saison dernière, nous avons eu à nouveau la joie d'engager 2 équipes. Cependant avec la crise sanitaire que nous traversons encore aujourd'hui, la saison a été brutalement suspendue en mars pour ne pas reprendre d'ici la fin de saison. La première s'est alors maintenue en 3^{ème} division après un début difficile mais les joueurs se sont accrochés et ont repris de leur élan pour en avoir été stoppé brusquement. La réserve se situait vers la fin du tableau mais l'ambiance a toujours été au rendez-vous malgré tout ainsi que l'envie de jouer ensemble.

S'agissant de la saison en cours, à la suite de plusieurs départs de joueurs de notre club, une seule équipe est engagée en championnat : les débuts furent difficiles et la suite vous la connaissez, nous sommes actuellement en attente de l'évolution de cette crise pour avoir l'autorisation d'animer les stades de nos bourgs ruraux.

Cette situation, si elle perdure, risque fort d'être très difficile pour des clubs de notre grandeur car sans manifestation, nous ne pouvons pas subsister...

Concernant les dates de nos manifestations, à l'heure actuelle nous ne sommes pas certains de pouvoir en organiser une mais si c'est le cas, vous serez avisés par affichage au sein de la commune.

En attendant, nous vous souhaitons le meilleur. Prenez soin de vous, de vos proches et nous l'espérons, au plaisir de se retrouver sur nos terrains de football ruraux.

Le président,
Ludovic AUCHARLES

L'ADIL 87 :

Un service public d'information sur le logement



Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

adil₈₇ **05 55 10 89 89**

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

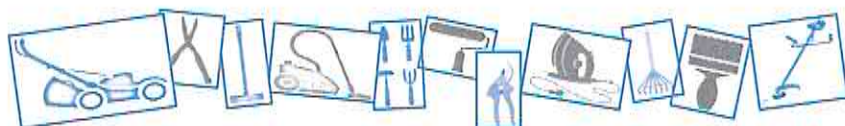
Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

A.S.S.A.T



Pour répondre aux besoins réguliers ou ponctuels des particuliers, des collectivités et des entreprises, **l'ASSAT** propose ses services de mise à disposition de personnel sur la commune pour :

- ❖ Ménage, Repassage, Aide aux courses, Aide à la cuisine ...
- ❖ Entretien Espaces verts (tonte, Jardinage, Bêchage, Débroussaillage...)
- ❖ Soins aux animaux
- ❖ Petits travaux de Bricolage
- ❖ Manœuvre Bâtiment, Manutentionnaire
- ❖ Nettoyage de locaux

L'El de la Gartempe quant à elle, propose ses interventions avec matériel ainsi qu'un devis gratuit concernant :

- ❖ Entretien Espaces verts (tonte, débroussaillage, taille de haies, taille d'arbres ...)
- ❖ Petits travaux de Bricolage
- ❖ Petits travaux de Maçonnerie
- ❖ Pose de clôture
- ❖ Nettoyage Haute Pression
- ❖ Déménagement, Débarras

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations

au 05 55 76 13 40 ou au 07 78 05 13 06

assat87@orange.fr

Permanences : Du lundi au vendredi de 09h à 12h et 13h30 à 17h30

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de Limoges)
Une équipe de 28 professionnels et des services gratuits

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE pour les 16-25 ans

**Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour toutes vos démarches**

- ⇒ **EMPLOI** : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇒ **ORIENTATION** : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- ⇒ **FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...
- ⇒ **VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ?
Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.



Permanence de La Mission Locale Rurale ...Proche de chez vous

**Permanence à la Mairie de Saint Sulpice les Feuilles,
Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi après-midi**

Pour convenir d'un rendez-vous... N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.68.87.54

**Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins**

- Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
- 2 conseillères dédiées à la **relation entreprises**.
- Une **référente Handicap** et une **référente Alternance / Apprentissage**
- 1 conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle**.

⇒ **Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures**

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

⇒ **Un appui au recrutement**

Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informers sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

MAXIMUM

Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Fax : 05 55 76 42 92

Mail : maximum87@orange.fr

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte. Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas d'**oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 3 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.



Le coin de notre « facteur poète »

LE MOT AMOUR



*Si la vie est parfois cruelle,
Elle a souvent des jours heureux.
Nous savons tous qu'elle est très belle
Quand on se trouve être amoureux.*

*L'AMOUR est un nid d'espérance
Qu'il faut cueillir quand il est temps.*

*Malgré certaines médisances
Ne perdez pas votre printemps.*

*Amusez-vous, belle Jeunesse,
Vous n'aurez pas toujours vingt ans.
Les gens parlant de la Sagesse,
Manquent d'ardeurs depuis longtemps.*

*Pensant chasser bien des nuages
Qui tourmentent votre sommeil
Ceux qui sont devenus très sages
Veulent donner le bon conseil.*

*Car possédant l'expérience
Et croyant lire en l'Avenir
Ils vous enseignent la prudence
En vous priant de réfléchir.*



*Mais l'AMOUR est toujours semblable
Rien n'a changé depuis les ans.
Ce MOT si doux, fort agréable
Fleurit sur tous mes Continents.*

Henri « Julot » MONJOVIS

LE SOLEIL ET LA TERRE



*Si le Soleil est comme un père
Qui nous fait don de sa chaleur
Notre Terre est comme une mère
Qui fait nul cas de la « Couleur ».*

*Nous sommes donc tous Sœurs et Frères
-Grands ou petits, gros ou moyens-
DIEU seul en connaît les mystères
Depuis les temps les plus anciens.*

*Ne parlant le même langage
Cela nous gêne énormément
En respectant un bon adage
Tout irait mieux, assurément.*

*A quoi bon fabriquer des armes
Qui n'apportent que de l'horreur ?
Elles font couler tant de larmes
Que nul ne croit plus au Bonheur.*

*Habitant la même planète
Pourquoi toujours se suspecter ?
Pour que l'entente soit complète :
Il suffirait de discuter...*

*Si le Soleil est comme un père
Qui chauffe les bons et méchants
Notre Terre est comme une mère
Qui donne tout à ses enfants.*



Henri « Julot » MONJOVIS (1923-1996)

Résultats des Municipales à partir de 1965

14 mars 1965

Inscrits : 284

Votants : 229 Exprimés : 212

Elus :

GORGEON Marcel 195 (Maire)

BERNARD Marcel 176

PATURAUD Marcel 174

BERNARD Jean 172

MARGUINAUD Fernand 168

MONJOVIS Henri 152

RIVAUD Robert 140

ALLOUIS Georges 133

PATURAUD Roger 124

FADERNE Maurice 116

DELILLE Claude 111

14 mars 1971

Inscrits : 297

Votants : 225 Exprimés : 216

Elus :

POUGET Jean-Claude 194

GORGEON Marcel 189 (Maire)

PATURAUD Marcel 188

BERNARD Jean 184

BERNARD Marcel 181

HERAULT Jean 175

PITHON Didier 165

MONJOVIS Henri 163

RIVAUD Robert 161

FADERNE Maurice 144

PATURAUD Roger 140

13 mars 1977

Inscrits : 296

Votants : 274 Exprimés : 271

Elus :

POUGET Jean-Claude 202

PATURAUD Marcel 200

GORGEON Marcel 195 (Maire)

HERAULT Jean 181

BERNARD Jean 180

BERNARD Marcel 180

MONJOVIS Henri 180

PITHON Didier 168

PATURAUD Roger 157

RIVAUD Robert 156

FADERNE Maurice 140

Non élus :

RIVAUD Michel 100

ALLONCLE Pierre 92

BOIRON Jean 92

GUICHARD Gisèle 86

DESCHAMPS Maxime 73

BIARNAIS Jeannine 73

GUICHARD Pierre 66

SIMONNEAU Hubert 64

LEPELTIER Gérard 59

SIMONNEAU J-Marie 56

BONNET Georges 51

06 mars 1983

Inscrits : 295

Votants : 244 Exprimés : 244

Elus :

HERAULT Jean 153

MARGUINAUD Bernard 150

RIVAUD Michel 149

GORGEON Marcel 140 (Maire)

BRIARD Adrienne 138

MARGOT Anita 133

LEGER J-Jacques 133

LACHAISE Joël 129

PATURAUD Roger 125

LAFORET Francis 125

Non élus :

PINARDON André 116

PASQUET Jean-Luc 99

ALLONCLE Claude 80

GUICHARD Annette 55

13 mars 1983

2nd tour

Votants : 237 Exprimés : 227

Elu :

PINARDON André 96

Non élus :

ALLONCLE Claude 73

BRIARD Jean-Pierre 48

DELILLE Claude 10

12 mars 1989

Inscrits : 291

Votants : 228 Exprimés : 226

Elus :

LEGER J-Jacques 212

CHAFFRAY Jacques 196

LOUIS Claude 190 (Maire)

COURET J-Claude 178

RIVAUD Michel 178

MARGUINAUD Bernard 176

LACHAISE Joël 175

DOUCET Charles 162

HERAULT Robert 146

COLOMBIER Georges 114

Non élue :

BERNARD Adrienne 106

19 mars 1989

2nd tour

Votants : 211 Exprimés : 200

Elue :

CAMUS Colette 143

Non élu :

ALLONCLE Claude 49

11 juin 1995

Inscrits : 271

Votants : 211 Exprimés : 206

Elus :

LEGER J-Jacques 197

LACHAISE Joël 180

COURET J-Claude 169

IMBERT Bernard 164

RIVAUD Michel 164

LOUIS Claude 161 (Maire)

COLOMBIER Georges 161

CAMUS Colette 160

PERICHET Daniel 160

MARGUINAUD Bernard 141

HERAULT Robert 120

11 mars 2001

Inscrits : 261
Votants : 189 Exprimés : 183

Elus :

FILLOUX Michel 159
PERICHET Daniel 153
LACHAISE Joël 151^(1^{er} Adjoint)
GRELAUD Sandra 147^(2^{ème} Adjoint)
DELATTRE Sylvie 140
RIVAUD Michel 131
GARIOUD Pierre 128
COURET Céline 127
MARLE Bernard 126
LOUIS Claude 125^(Maire)
LOUIS Virginie 109

9 mars 2008

Inscrits : 220
Votants : 178 Exprimés : 169

Elus :

PERICHET Daniel 147^(2^{ème} Adjoint)
GARIOUD Pierre 147
GUYON Jean Claude 145
ALLONCLE Maryse 144
FILLOUX Michel 144
CASTEL Frédéric 142
LACHAISE Joël 141^(1^{er} Adjoint)
DUJARDIN Augustine 132
RIVAUD Michel 132
LOUIS Magalie 121
LOUIS Claude 114^(Maire)

23 mars 2014

Inscrits : 182
Votants : 145 Exprimés : 141

Elus :

COURET François 127
DEMANGHON J-Claude 112
DUJARDIN Augustine 112
GUYON Jean-Claude 105^(2^{ème} Adjoint)
LACHAISE Joël 99^(Maire)
SINQUIN Christine 99
HEBRARD Alain-François 97
LEMAITRE Géraldine 96
PECH Michel 94
LEBOURG Jeannine 93
PERICHET Daniel 92^(1^{er} Adjoint)

15 mars 2020

Inscrits : 189
Votants : 133
Exprimés : 133

Elus :

ROTILY Sandrine 120
COURET François 117^(2^{ème} Adjoint)
DEMANGHON Jean-Claude 112
RIAUD Evelyne 112
LEBOURG Jeannine 110
LIAGRE Philippe 108
COURET Jean-Luc 105
LACHAISE Joël 102^(Maire)
PECH Michel 96
PERICHET Daniel 88^(1^{er} Adjoint)
GUYON Jean-Claude 83



La vie de notre commune,

il y a 50 ans, 1971 ...

Le Conseil Municipal est formé de 11 membres élus le 14 mars 1971 : MM. GORGEON Marcel (Maire), PATURAUD Marcel (1^{er} adjoint), POUGET Jean-Claude, FADERNE Maurice, PITHON Didier, RIVAUD Robert, HERAULT Jean, PATURAUD Roger, BERNARD Marcel, BERNARD Jean et MONJOVIS Henri.

↳ **Séance ordinaire du 21 mars 1971 à 10 heures :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel GORGEON, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbal des élections et a déclaré installer Messieurs les Conseillers Municipaux dans leur fonction. Monsieur GORGEON Marcel, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence. Le Conseil a choisi comme secrétaire M. PITHON Didier

- **Election du Maire :** Monsieur GORGEON Marcel 10 voix, 1 bulletin blanc
Monsieur GORGEON Marcel a été proclamé Maire.
- **Election du 1^{er} Adjoint :** Monsieur PATURAUD Marcel 10 voix, Monsieur BERNARD Marcel 1 voix
Monsieur PATURAUD Marcel a été déclaré adjoint.
- **Formation des différentes commissions et nominations des délégués dans les groupements où la Commune est appelée à être représentée :**
 - ✓ Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale : MM. PATURAUD Marcel, FADERNE Maurice, HERAULT Jean et POUGET Jean-Claude
 - ✓ Syndicat d'électrification : MM. GORGEON Marcel et PITHON Didier
 - ✓ Syndicat de cylindrage : MM. GORGEON Marcel et BERNARD Marcel
 - ✓ Ramassage scolaire : MM. GORGEON Marcel et RIVAUD Robert
 - ✓ GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) :
 - 2 conseillers MM. BERNARD Marcel et PITHON Didier
 - 2 agriculteurs MM. FADERNE René et CARON Pierre
 - ✓ Délégués aux listes électorales
 - Chambres des Métiers 2 artisans MM. HERAULT Robert et PERICHET Roland
 - Toutes autres listes électorales M. PATURAUD Roger

↳ **Séance ordinaire du 19 septembre 1971 à 10 heures :**

Absents : MM. POUGET Jean-claude et BERNARD Jean

Secrétaire : M. PITHON Didier

- Rémunération exceptionnelle de l'homme de service : Monsieur POUGET Roland, emploie fréquemment son tracteur personnel au service de la commune, le Conseil Municipal décide de lui allouer la somme de 200 F à titre de remboursement de frais ;
- Cotisation et délégués au syndicat d'études pour le développement et l'aménagement touristique de la vallée de la Benaize
Lors de sa séance du 15 avril 1971 le comité du syndicat a fixé à 1 Franc par habitant la base de la cotisation. Il y a lieu de nommer les deux délégués chargés de représenter la Commune au Comité du syndicat :
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 407 F et désigne comme délégués M. GORGEON Marcel (Maire) ou à défaut l'adjoint et M. HERAULT Jean.
- Travaux de voirie – Programme FSIR 1971 – Demande de prêt : Au titre du programme de FSIR, la commune va recevoir une subvention d'un montant de 16 582 F, pour réaliser d'autres travaux de voirie un prêt de 10 000 F serait nécessaire auprès de la Caisse Départementale de prêts aux Communes. Le Conseil Municipal accepte les subventions proposées et décide de solliciter un prêt.

Dites de belles choses aux autres
non pas pour qu'ils vous aiment,
mais pour qu'ils s'aiment.

L'intelligence ne se mesure pas
au nombre de mots que vous
savez prononcer.
Mais à ceux que vous ne dites
pas, pour ne pas blesser.

Si on m'avait dit,
qu'un jour, je devrais
me signer un mot
pour m'autoriser à
sortir de chez moi ...

Il a l'air aussi
sympa qu'un
gravier dans une
godasse.

VOUS VOUS RAPPELEZ DE CETTE
ÉPOQUE, AVANT INTERNET, OÙ ON
PENSAIT QUE TOUTE CETTE STUPIDITÉ
COLLECTIVE ÉTAIT DUE À UN MANQUE
D'ACCÈS À L'INFORMATION?

BON BEN, C'ÉTAIT PAS ÇA...

A force de tomber
sur des gens bizarres,
quand on rencontre
des gens normaux,
on finit par trouver
ça bizarre...!!

Quand tu n'attends
rien de personne,
tu vis beaucoup mieux.

Les gens qui me font rire
jusqu'à me faire mal au
ventre ce sont mes préférés,
c'est vraiment la seule
douleur qu'on mérite tous.

Une personne dit en moyenne
4 mensonges par jour, soit
1460 mensonges par an.
En 60 ans, elle aura dit
87600 mensonges !
Et le mensonge le plus commun
et le plus répété est :

JE VAIS BIEN

En ce moment, mieux
vaut avoir de beaux
yeux que de belles
dents



Ôtez-moi d'un doute :
si un jour, on arrive à se
débarrasser du Coronavirus,
on ne sera pas obligés de
refaire la bise et redevenir
sociables, quand même ?

C'est bizarre la danse classique,
toutes ces filles qui dansent sur
la pointe des pieds alors qu'il
suffirait de les recruter plus grandes.

Vous avez remarqué que chaque
phrase qu'on commence par
"c'est pas pour être méchant...",
bah globalement c'est pas pour
être gentil non plus.

On m'a dit que j'étais
« **pas mal** » aujourd'hui !
En fait, les vraies paroles
étaient « **t'es pas mal
fatigante** », mais je
me concentre juste sur
les **choses positives**.

Dates	Evénements	Lieux
Mardi 24 février	Collecte des encombrants	
Dimanche 7 mars	Course cycliste	Départ et arrivée Mairie
Mardi 04 mai	Collecte des encombrants	
Samedi 8 mai	Commémoration armistice 1945 à 11h30	Mairie
Samedi 19 juin	Soirée Moules-Frites et Feu de St Jean Comité des Fêtes	Salle de Bantard
Juin (dates non définies)	Elections départementales et régionales (2 tours)	Mairie
Samedi 7 août	Méchoui ACCA de St Georges les Landes	Salle de Bantard
Mardi 19 octobre	Collecte des encombrants	
Jeudi 11 novembre	Commémoration armistice 1918 à 11h30	Mairie
Mercredi 22 décembre	Collecte des encombrants	